



Affiché le 26-04-2023

ARRETE N° 85/T/2023

Retiré le .....

DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

*Au coeur du Bassin Potassique*

- VU** les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** les articles L 411-1 et R 411-1 et suivants, R 417-10 du Code de la Route,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,
- VU** la demande de l'Entreprise GRDF, en date du 24 avril 2023, mandatant L'Entreprise SOBECA pour exécuter les travaux d'extension de réseau de gaz à l'intersection de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et la rue du Rhin à Wittenheim,

**CONSIDERANT** qu'en raison de ces travaux, du 9 mai au 12 mai 2023, il y a lieu de réglementer la circulation des piétons, des automobilistes et des cyclistes ainsi que le stationnement des véhicules, pour des raisons de sécurité,

## ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'arrêt et le stationnement sont interdits à tous véhicules motorisés à hauteur de l'intersection rue du Maréchal de Lattre de Tassigny / rue du Rhin, du 9 mai au 12 mai. Seuls les véhicules de chantier pourront s'y stationner afin d'effectuer les travaux.
- ARTICLE 2 :** La circulation des piétons est interdite sur le trottoir au niveau du chantier, du 9 mai au 12 mai. Les piétons devront emprunter le trottoir d'en face pour des raisons de sécurité. Une signalétique adaptée sera positionnée par l'Entreprise SOBECA et rappellera ces prescriptions aux usagers.
- ARTICLE 3 :** La vitesse aux abords des zones du chantier sera limitée à 30 km/h durant toute la durée des travaux. La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 24 novembre 1967 par les soins de l'Entreprise SOBECA.
- ARTICLE 4 :** La circulation des cyclistes est interdite sur la piste cyclable au niveau du chantier, du 9 mai au 12 mai. Les cyclistes devront emprunter la chaussée jusqu'à la reprise de la piste cyclable pour des raisons de sécurité. Une signalétique adaptée sera positionnée par l'Entreprise SOBECA et rappellera ces prescriptions aux usagers.
- ARTICLE 5 :** Des panneaux de pré-signalisation et de position devront annoncer le début et la fin du chantier de jour comme de nuit. La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 24 novembre 1967 par les soins de l'Entreprise SOBECA.

.../...



**ARTICLE 6 :** Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs devront être nettoyés de tous gravats (terres, gravillons etc...). En cas de détérioration du revêtement de sol de la voie publique, celui-ci sera réfectionné aux frais de l'Entreprise SOBECA.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 8 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. De même, tout véhicule en infraction au présent arrêté sera déplacé aux frais et charge de son propriétaire.

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté sera transmis à l'Entreprise SOBECA, 7 rue Gutenberg - 68190 ENSISHEIM et une copie de l'arrêté sera adressée à :

- Madame la Procureure de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de Police – BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU-CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER

Wittenheim, le 24 avril 2023



Pour le Maire  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Ginette RENCK